

Des lobbies aux pouvoirs inégaux

Les agriculteurs vendront leurs produits toujours moins chers. Mais ils ne bénéficieront pas d'une baisse de leurs coûts. Les importations parallèles aux prix européens leur sont interdites. Le lobby de l'industrie est le plus fort.

La politique agricole PA 2011 n'abandonne pas les paysans. La caisse fédérale continuera de leur verser 3,375 milliards chaque année. C'est 150 millions de moins qu'actuellement. Et l'aide change de forme. Les subsides visant à faire baisser le prix des produits agricoles sont dans le collimateur de l'OMC. Ils seront massivement réduits et réorientés vers les paiements directs. L'opération n'est pas indolore. A l'horizon 2011, le revenu de la branche devrait être amputé d'un demi-milliard et le nombre des exploitations sera réduit de 10%. Le lobby paysan, autrefois tout puissant, a protesté. En vain.

En revanche, les arguments du lobby industriel défendant le droit des brevets ont été pleinement entendus. L'importation parallèle à bas prix des engrais, pesticides, semences et autres tracteurs allégeraient de plus d'un milliard les coûts de l'agriculture suisse. Les paysans profiteraient de l'aubaine. Berne pourrait alors même envisager de réduire son soutien et faire des économies budgétaires. Et bien non. Les importations parallèles ne seront pas autorisées, car elles écornent la

stricte protection des brevets que le Conseil fédéral juge intouchable.

Épuisement et épuisement

En déposant un brevet, un fabricant se protège des contrefaçons. C'est pleinement légitime. Il obtient en outre le droit exclusif de décider dans quel pays, à quel moment, de quelle manière et à quel prix il entend commercialiser son produit. Le détenteur du brevet épuise ainsi sa protection initiale dans le marché qu'il vient de pénétrer. C'est le système de l'épuisement national. Il conserve en revanche le droit de faire ce qu'il veut sur un autre marché. Il pourra fixer des prix différents d'un pays à l'autre et garantir ce système en interdisant les importations parallèles. Ainsi, un fabricant européen d'engrais pourra imposer en Suisse un prix majoré de 40%. L'importateur sauvage qui tenterait de s'approvisionner à l'étranger pour casser les prix serait traîné devant les tribunaux. La libre circulation des marchandises est donc sérieusement limitée par cet épuisement de la protection du brevet qui n'est que national.

(at) Suite de l'article à la page 2

Sommaire

Zurich veut habiter en ville.
page 2

Les associations subventionnées par l'Etat doivent pouvoir mener campagne sur les sujets qui les concernent, en échange d'une comptabilité transparente.
page 4

Une bonne formation éloigne le spectre de l'aide sociale.
page 5

Le commerce équitable, malgré le succès, n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan du marché globalisé.
page 6

Les ONG savent faire preuve de diplomatie.
page 7

Service public

La régulation serait la formule capable de concilier prestations universelles et concurrence. Cependant, le débat au sujet de sa composition, de ses compétences et des instruments d'intervention à sa disposition fait encore défaut.

Edito page 3

Succès d'une politique du logement

Dimanche dernier, les citoyens zurichois ont massivement approuvé des crédits pour la poursuite des programmes d'encouragement du logement. Ils ont du même coup confirmé la nouvelle politique de promotion de l'habitat en ville.

Formellement, et malgré l'opposition de la seule UDC, les citoyens-citadins de Zurich ont dit, à quatre contre un, oui à un crédit de 30 millions pour une nouvelle tranche du programme multi-annuel «Logement 2005» et approuvé à plus de 85% une augmentation de 60 millions du capital de la fondation «Logement pour personnes âgées». Deux crédits somme toute modestes au vu des montants investis dans la construction et la rénovation de logements en ville de Zurich, mais un signe clair donné aux autorités, lancées depuis 1998 dans la réalisation d'un plan décennal intitulé «Dix mille logements en dix ans».

La législature qui s'achève aura permis de prendre de l'avance sur cette ambitieuse visée: au milieu de l'an dernier, on en était à 8000 logements construits ou transformés, dont 4500 de quatre pièces au moins. La production annuelle s'établit autour de 1100 par an, financée notamment à raison de 30% par les particuliers, 20% par les coopératives et 30% par des sociétés de capitaux ou des caisses de pension. Le parc immobilier en ville de Zurich s'établit à plus de 190 000 logements, occupés par quelque 363000 résidents, ou 187000 ménages privés. La surface habitable par personne a passé de 38 m² en 1970 à 54 m² l'an dernier.

L'augmentation du nombre et des dimensions des logements correspond à un objectif politique poursuivi en ville depuis 1907, avec l'aide du Canton engagé beaucoup plus récemment dans le financement du logement social. Mais la municipalité ne veut pas seulement gérer une «A-Stadt», habitée par une forte proportion de gens en situation de précarité professionnelle, financière et personnelle. Elle tient aussi à garder son rang de métropole suisse, centre d'affaires et ville du savoir tout à la fois. A cette fin, elle mène une politique de promotion de possibilités de logements diversifiés, en ville en général, dans les anciennes zones industrielles reconverties en particulier (Züri West). En clair, elle mise sur les atouts de la condition urbaine, sur les charmes contemporains de l'«urban lifestyle», sur les phénomènes de gentrification des vieux quartiers, surtout ceux du centre.

De fait, les retours en ville se produisent bel et bien: la population, en diminution constante depuis 1970, s'est stabilisée au tournant du siècle. Depuis lors, solde migratoire et même, depuis peu, bilan démographique sont légèrement positifs.

Le mouvement est trop récent et timide pour marquer d'ores et déjà un véritable retourne-

ment de tendance. Mais il est certain que la politique suivie mérite confirmation de son succès, tant elle s'avère réfléchie dans sa conception que constante dans sa réalisation. Pour preuve: un livre récemment paru, édité par la Ville et publié à l'occasion de la renaissance d'un ancien ensemble résidentiel urbain, entièrement rénové et valorisé, le Lochergut. Intitulé «Wohnen in Zürich» (Habiter à Zurich), cet ouvrage de 200 pages présente, avec la collaboration d'une vingtaine d'auteurs, les programmes de logement, les réflexions qui ont présidé à leur conception et des exemples, illustrés bien sûr, de construction et de transformation-rénovation récentes.

Comme ce livre, la politique du logement à Zurich est le fruit d'un croisement fertile entre gens de mondes différents, efficacement fédérés par les pouvoirs publics: scientifiques de l'EPFZ, professionnels de l'urbanisme et de l'architecture, observateurs de la société urbaine, acteurs de l'immobilier et de sa promotion. Pour une fois, on est en droit d'utiliser avec raison le mot par ailleurs tant galvaudé: synergie.

Wohnen in Zürich - Programme, Reflexionen, Beispiele 1998-2006. Stadt Zürich u. Verlag Niggli, 2006.

yj

Suite de la première page

Agriculture

Une libéralisation radicale consisterait à adopter l'épuisement international d'un brevet. Une fois le produit commercialisé dans un pays, il le serait aux mêmes conditions sur l'ensemble des marchés internationaux. Ce système aurait l'inconvénient d'empêcher, par exemple, d'octroyer des conditions plus favorables pour un médicament dans le tiers-monde. Le danger de réexportation serait très grand.

L'Europe de Bruxelles a tourné la difficulté en adoptant l'épuise-

ment régional. Le détenteur du brevet épuise sa protection lorsqu'il met son produit en vente dans le marché unique que forment les 25 pays et leurs 450 millions de consommateurs. Il y a donc un monde entre l'épuisement national qui est la règle en Suisse et l'épuisement régional en vigueur dans le reste de l'Europe. La solution, pour Berne, serait de négocier notre participation au système européen des brevets. C'est ce que prévoyait l'accord sur l'EEE de 1992. Mais à aucun moment la

Suisse n'a demandé par négociation bilatérale de rattraper cet avantage et de permettre librement les importations parallèles au profit des consommateurs et des paysans. Les lobbies industriels qui déterminent notre politique économique ne l'ont pas voulu. Ainsi, lorsque le marché suisse des médicaments est à l'abri de la concurrence par les importations parallèles, les prix peuvent conserver un prix élevé pour le profit aussi bien des laboratoires étrangers que ceux de l'industrie pharmaceutique bâloise.

En publiant son message PA 2011, le Conseil fédéral réitère son refus de négocier avec Bruxelles un accord sur les brevets après, affirme-t-il, une pesée des avantages et des inconvénients pour l'ensemble du pays. Le lobby de l'industrie a donc logiquement gagné. Les paysans ne pèsent plus très lourd, les consommateurs n'ont jamais fait le poids. Quant au lobby des grands distributeurs (cf. DP n°1689), il est sorti trop tardivement du bois pour exercer un contre-pouvoir.

at

Le refus du statu quo

Une faible majorité de Genevois a adopté le frein à l'endettement contre l'avis de leur nouveau Conseil d'Etat. Le dispositif est conçu comme un ultime recours: en cas d'échec d'un plan financier de quatre ans visant à rétablir l'équilibre, le peuple est contraint de choisir entre diminution des prestations et augmentation des recettes, sans pouvoir opter pour le statu quo.

Ce n'est pas une innovation. Les Vaudois avaient accepté un article similaire glissé dans la révision totale de leur Constitution (art. 165). Toutefois, les autorités n'ont jamais pu l'appliquer. La situation financière était pourtant suffisamment grave. Mais, saisi d'un recours au moment d'organiser la votation, le Tribunal fédéral avait estimé que l'attention des citoyens n'avait pas suffisamment été attirée sur cette disposition, une parmi les 180 de la nouvelle Constitution. L'argumentation cachait de sérieux doutes sur la constitutionnalité du procédé: «le droit d'exiger le statu quo apparaît comme une exigence inhérente au système», écrivent

les juges fédéraux dans cet arrêt. Depuis, le retour du canton dans les chiffres noirs a provisoirement clos le débat politique et renvoyé l'application controversée de l'article 165 aux calendes grecques.

La nouvelle disposition genevoise doit franchir deux étapes avant d'être appliquée. L'Assemblée fédérale doit d'abord accorder sa garantie à la révision constitutionnelle genevoise. En général, les parlementaires se montrent respectueux de la souveraineté cantonale: la garantie devrait être accordée malgré les réserves des juges de Mon Repos. Le gouvernement genevois va sans doute tout faire pour ne jamais devoir tirer ce frein dont il ne voulait pas. S'il échoue, le Tribunal fédéral pourrait à nouveau être saisi avant un éventuel vote. Les données seraient cette fois différentes du cas vaudois: les citoyens du bout du lac ont accepté en toute connaissance de cause, lors d'un vote spécifique, de se lier les mains pour assainir les finances publiques. Les juges fédéraux oseraient-ils aller à l'encontre de cette volonté populaire? *ad*

Des abonnés pour DP

Domaine Public dépend de ses seuls abonnés. Vos versements annuels constituent l'unique ressource du journal: pas de publicité, aucun soutien d'une organisation ou d'un parti politique. Tel est le prix d'une indépendance voulue, et maintenue, depuis plus de quarante ans. L'entreprise durera aussi longtemps que vous serez au rendez-vous. Vous êtes notre capital.

Parce que vous êtes convaincus de la nécessité d'une telle publication, vous restez nos meilleurs diffuseurs, en plus de nos actions promotionnelles et de notre site www.domaine-public.ch où vous pouvez retrouver toutes les références et les sources de nos articles, ainsi que des forums et des dossiers d'actualité.

A vous de jouer et de nous aider à trouver de nouveaux abonnés en 2006.

La rédaction

Edito

Régler la régulation

C'est un mot mode, la régulation. Mais aussi une organisation de l'économie qui prend une importance accrue, et qui exige donc examen et discussion critique.

La concurrence, comme toute compétition, postule le respect de la règle du jeu. L'Etat a depuis longtemps confié à des instances nommées par lui, mais indépendantes, le soin d'assurer la surveillance des joueurs. Par exemple la Commission fédérale des banques, soucieuse de protéger les épargnants, contrôle la couverture des crédits à risque; la Commission de la concurrence s'efforce de débusquer des ententes abusives et cartellaires. Mais c'est la fin ou la remise en question des monopoles nationaux dont jouissaient les grandes régies fédérales, PTT, CFF, sociétés d'électricité, qui a donné une actualité nouvelle à la régulation.

La régulation serait la formule capable de concilier service universel et concurrence. Le législateur définit les garanties d'accès aux prestations auxquelles ont droit les résidents suisses, les sociétés qui s'engagent sur ce marché connaissent les conditions qu'elles doivent remplir et l'instance de régulation veille et surveille la loyauté de la compétition. Le conseiller fédéral Merz aime décrire cette idylle. Or le débat escamoté doit être ouvert sur des points essentiels.

Les membres d'une autorité de régulation se voient confier par l'Etat un pouvoir important. Selon quelles qualités professionnelles et personnelles seront-ils choisis, secteur par secteur? sous quel contrôle agiront-ils? Tribunal fédéral et (ou) instance politique? Jusqu'ici ces questions n'ont pas été clarifiées.

L'autorité de régulation a dans certains secteurs plus qu'un rôle d'arbitrage. Si elle doit veiller à la sécurité d'un approvisionnement, à la pérennité d'un service, elle est appelée à se prononcer sur la politique d'investissement des entreprises concessionnaires ou compétitrices. C'est une ingérence forte qui est à ce jour mal définie.

L'autorité de régulation peut être confrontée à une société que le jeu de la concurrence aura mise en situation dominante et donc en position de force. Quels seront alors son pouvoir et ses armes?

En Suisse, la régulation se met en place par tâtonnements, il est démocratiquement nécessaire que s'ouvre la discussion générale. *ag*

Les fonds publics partent en campagne

En échange d'une comptabilité transparente, les associations qui bénéficient des subventions de l'Etat doivent pouvoir s'exprimer lors des votations sur des sujets qui les concernent.

Le Forum pour l'intégration des migrantes et des migrants (FIMM) doit se mordre les doigts d'avoir fait preuve de transparence. L'organisation envoie son rapport annuel à tous les parlementaires. Etonné par certains chiffres, le sénateur argovien Maximilien Reimann (UDC) a déposé en décembre dernier une interpellation déclenchant un processus qui a abouti il y a quelques jours à la résiliation du contrat de prestations entre l'Office fédéral des migrations et le FIMM.

Lorsqu'il a appris que le FIMM avait dépensé une partie de son budget (27 954,05 francs sur un total de dépenses annuelles de 562 118,28 francs) pour la campagne sur les naturalisations facilitées du 26 septembre 2004, le sang du parlementaire n'a fait qu'un tour. Celui de son collègue de parti et conseiller fédéral également. D'autant plus que le FIMM s'est depuis lors affiché dans le comité référendaire qui combat les nouvelles lois sur l'asile et sur les étrangers. Or, le FIMM reçoit une subvention fédérale fondée sur un contrat de prestations qui sert entre autres à couvrir ses frais généraux. Pas question selon la Confédération d'utiliser même une petite partie de ce montant pour participer à des campagnes de votation. Selon le FIMM, le montant utilisé pour la campagne ne provient pas de la subvention fédérale mais d'autres sources de financement: impossible toutefois de le confirmer sur la base du rapport annuel de l'association. L'Office fédéral des migrations, placé sous la houlette de Christoph Blocher, a jugé l'affaire suffisamment grave pour résilier le contrat de prestations.

Le bon sens populaire

Une conclusion logique par rapport aux idées des démocrates du centre. L'UDC combat toute utilisation des fonds publics dans des campagnes de votation. Son initiative «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale» vise à interdire aux autorités toute intervention dans la campagne, même aux fins d'information. Seuls subsisteraient le discours télévisé du conseiller fédéral en charge et les explications officielles envoyées avec le matériel de vote. Le Conseil fédéral lui-même étant laissé sans voix, toutes les entités mêlées de près ou de loin à l'Etat devraient aussi s'abstenir d'intervenir avant une votation. Dans cette conception idéaliste de la démocratie directe, le légendaire bon sens populaire, forcément légitime, doit s'exprimer à l'abri de toute influence extérieure.

Les règles actuelles, qui résultent surtout

de la jurisprudence (cf. encadré), sont beaucoup plus nuancées. Mais les autorités et les entreprises qui sont proches de l'Etat ont un devoir d'abstention. La gauche l'a rappelé plus souvent qu'à son tour. Par exemple, lorsque les entreprises électriques en mains publiques défendent l'énergie nucléaire. Ou encore, lorsque les CFF combattent les syndicats pour libéraliser l'horaire de leurs magasins. En 2003, le conseiller national Rudolf Rechsteiner (PS/BS) avait même proposé, sans succès, d'interdire l'intervention dans les campagnes de votations des entreprises liées aux pouvoirs publics. Prochainement, le débat ne manquera pas de rebondir. Les caisses d'assurance maladie vont investir des moyens financiers importants pour combattre l'initiative pour la caisse unique. Avec l'argent des cotisations obligatoires et des subventions publiques?

Agir selon ses buts

En soutenant la naturalisation facilitée et en combattant les lois sur l'asile et sur les étrangers, le FIMM ne fait qu'agir conformément à ses statuts. Une fois pour soutenir l'avis de son bailleur de fonds, une fois contre, mais toujours dans la même ligne et sur des sujets qui la préoccupent de près. Son intervention n'était donc ni plus ni moins choquante que celle des CFF réclamant l'ouverture des magasins le dimanche dans les gares.

L'Etat a un intérêt évident à ce que les résultats des votations ne soient ni le résultat d'un pseudo bon sens populaire, ni la conjugaison de l'abstention et du désintérêt, mais le produit d'un débat public de qualité. Dans cette perspective, il ne paraît pas aberrant que des fonds publics puissent indirectement servir à défendre des positions dans des campagnes de votations. Le corollaire de cette tolérance devrait être une totale transparence du financement, prônée par la récente initiative Nordmann (cf. DP n°1689, *La transparence qui dérange*). Le FIMM a payé au prix fort son souci de transparence; les caisses maladie en feront-elles autant? *ad*

Information ou propagande

Si les autorités ont le droit et même l'obligation d'informer les citoyens de manière objective sur les enjeux d'une votation, elles doivent s'abstenir de toute activité de propagande. Les limites ne sont pas toujours faciles à tracer. L'Etat ne peut pas participer au financement d'une campagne en faveur ou en défaveur d'un projet. Par ricochet, l'obligation d'abstention s'étend aux entreprises qui sont proches de l'Etat. La jurisprudence a toutefois admis qu'elles pouvaient intervenir lorsqu'elles étaient particulièrement concernées (cas des CFF dans un vote sur un plan d'affectation concernant la gare de Zurich en 1991). La question n'a toutefois jamais été tranchée pour une votation fédérale, le Tribunal fédéral n'étant pas compétent jusqu'à maintenant. Dès le 1^{er} janvier 2007, cette situation changera (cf. DP n° 1622, *Les droits politiques sous surveillance*): les juges fédéraux pourront, le cas échéant, annuler une votation fédérale où l'opinion publique aurait été influencée. Un pouvoir nouveau que les magistrats utiliseront certainement avec prudence.

Dernier avertissement

Trop de jeunes sans formation post-obligatoire pointent à l'assistance publique. Les premières statistiques nationales confirment la nécessité d'une bonne qualification pour échapper au chômage et à l'exclusion.

L'assistance publique, censée parer aux trous du filet social, a eu droit à sa statistique nationale, malgré son caractère purement cantonal. Les résultats ont eu un retentissement à la hauteur de la quiétude d'un pays peu concerné par le chômage de masse et les problèmes sociaux, en comparaison avec ses voisins. Ils mettent notamment en lumière les lacunes du système de formation: l'absence de formation post-obligatoire est un des éléments déclencheurs de la pauvreté. Ainsi, parmi les jeunes inscrits à l'aide sociale, les deux tiers n'ont pas de formation post-obligatoire. Et 13% des bénéficiaires de l'assistance publique ont entre 18 et 25 ans, alors que cette classe d'âge représente moins du dixième de la population totale. Cette vision d'ensemble est

d'ailleurs confirmée, à une échelle plus modeste, mais tout aussi inquiétante, par les statistiques tirant le portrait du chômage en ville de Lausanne. Alors que, sur l'ensemble des résidents lausannois, le tiers n'a pas achevé de formation secondaire supérieure, 41% des chômeurs sont dans ce cas. L'ampleur des dégâts doit maintenant faire admettre que la formation post-obligatoire est la clef du marché du travail et des emplois qualifiés, et que toute politique de lutte contre le chômage et la précarité ne saura se passer de la garantie d'une telle formation pour tous.

Le système se grippe

La Suisse s'enorgueillit encore de son fort taux de formation secondaire supérieure. Depuis plusieurs années, environ 90% des jeunes d'une même

classe d'âge achèvent leur formation avec un tel titre, et le système de formation professionnelle, envié à l'étranger, leur garantit une transition sans encombre vers le marché du travail. Mais, depuis quelques années, la machine s'est grippée: le taux de formation post-obligatoire stagne, alors que de nombreux pays européens rattrapent et dépassent la Suisse. Après un premier coup de semonce à la fin des années 90, le marché des places d'apprentissage s'engorge et avec lui l'accès à la formation post-obligatoire. De plus en plus de jeunes ne peuvent y entrer directement après l'école, et ceux qui se retrouvent sans la moindre place de formation augmentent (cf. DP n°1680). Pas encore en manque de main-d'œuvre qualifiée, même si certains secteurs de l'indus-

trie commencent à y être confrontés, les patrons rétorquent que l'économie a besoin de personnel non ou peu qualifié. Et le marché de l'emploi semble leur donner raison: les postes subalternes supprimés par dizaines de milliers dans les secteurs traditionnels sont recréés ailleurs. Le patronat colporte un mythe coriace: pas besoin de veiller à ce que chacun puisse dépasser la scolarité obligatoire, car les quelque 10% qui fatalement n'y parviendront pas pourront de toute façon être casés avec un petit boulot.

La corrélation entre mauvais niveau de formation et dépendance de l'aide sociale démontre la faiblesse de ces propos. La lutte contre le chômage et la pauvreté et contre les problèmes politiques et sociaux qu'ils ne manqueront pas d'engendrer à long terme, doit donc inclure un accès pour tous à la formation post-obligatoire, sous forme d'un droit. A ceux à qui l'économie ne peut fournir une place de formation appropriée, l'Etat doit procurer une solution qui mène à un titre secondaire II: école de maturité, de culture générale, de commerce, des métiers, ainsi que les bourses d'études qui vont avec.

Les nouveaux chiffres de l'aide sociale montrent que si rien n'est fait, les exclus de la formation et du travail risquent de se multiplier. La situation en Suisse n'est certes en rien comparable avec la montée de la précarité que l'on constate dans d'autres pays, mais nous sommes sur la mauvaise pente. Ces inquiétantes statistiques doivent donc sonner comme un dernier avertissement. *jcs*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)
Elisabeth Vust

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:

redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Garantir à tous ce que l'on garantit déjà aux gymnasiens

Le droit à la formation secondaire supérieure est déjà une réalité pour les meilleurs élèves. Ceux-ci sont en effet assurés de terminer leur scolarité avec un titre du secondaire II, à condition d'avoir la moyenne, car l'Etat leur garantit une place dans une école de maturité. Les autres devront quant à eux trouver une place d'apprentissage, y postuler, s'y faire engager, passer un examen d'entrée dans une école professionnelle ou faire valoir des résultats bien supérieurs au minimum requis pour débiter une formation post-obligatoire. Même si certains cantons alémaniques tentent de remettre ce droit en question par des *numerous clausus* (cf. DP n° 1678), les élèves les mieux lotis scolairement (et souvent socialement) n'ont eue pas de soucis à se faire.

Un monde meilleur vaut bien une banane

Le succès des produits importés au prix juste embrase les supermarchés suisses. Aide humanitaire déguisée ou véritable échange marchand, l'opération compte sur la générosité des consommateurs.

Max Havelaar, champion du commerce équitable en Suisse depuis 1992, pilote un réseau de partenaires entre les tropiques et les Alpes. En accord avec les standards établis par la Fairtrade Labelling Organizations (FLO), sise à Bonn et qui regroupe l'internationale du commerce équitable, la Fondation dicte les règles du jeu aux cultivateurs d'Amérique centrale ou d'Afrique comme aux patrons de Migros ou de Coop, s'ils souhaitent obtenir son label. Elle assure ainsi le respect des critères de justice sociale d'un bout à l'autre de la chaîne de production. Surtout, elle veille au paiement par les importateurs d'un prix minimal couvrant les coûts de production et au versement d'une prime au développement durable, à dépenser par les communautés concernées dans des projets d'utilité publique. Les intermédiaires, source de frais sup-

plémentaires et de sous-enchères tarifaires, passent à la trappe. Dans le meilleur des cas, un bananier péruvien vend ses cartons à une coopérative Migros en affrontant leur traversée de l'océan. Max Havelaar se tient au milieu et arbitre la transaction, il vend des licences au Nord, le droit de commercialiser bananes, café, cacao en son nom, et certifie des produits au Sud, gage de qualité, d'écologie et d'éthique.

Le marché entre parenthèses

Une fois labellisés, les producteurs échappent à la fois aux multinationales et aux sous-traitants locaux, plutôt désinvoltes, ainsi qu'aux aléas du marché. Ils encaissent une rétribution stable, affranchie des hauts et des bas de l'import-export globalisé. Les coopératives des Caraïbes cultivent leurs bananes avec la promesse d'un revenu à mesure de leurs charges. Il pourra éventuellement s'améliorer si les cours

des matières premières flambent. En revanche il ne descendra pas en dessous du seuil négocié. De cette manière, les producteurs jouissent d'une protection qui rappelle singulièrement les îlots douaniers dont bénéficient les agriculteurs des pays riches. La concurrence entre offre et demande laisse trop de monde sur le carreau. Autant désamorcer le système à l'avantage des populations indigentes. Contre l'idée qu'il faudrait plus de capitalisme, du vrai, sans passe-droit ni chasses gardées, pour espérer une meilleure répartition des richesses, le commerce équitable vise son détournement. Au lieu d'ouvrir toutes les frontières, on en bâtit une supplémentaire.

Tant pis s'il risque, selon certaines critiques, d'enfermer les producteurs dans un univers fatalement local, miniaturisé, défavorisé par définition - comment vendre l'équitable au prix fort si le pauvre finit par s'enrichir? -, dépendant durablement de la conscience tiers-mondiste des consommateurs et de provoquer des antagonismes nouveaux entre les paysans sous contrat et les autres, exclus de la filière. On estime qu'en 2002 les quelque 6 000 producteurs de bananes FLO compatibles ont gagné 5,9 millions de dollars de plus.

Le pacte avec le marché

Le chiffre d'affaires de Max Havelaar et de ses homologues, quoiqu'en progression, ne rivalise pas avec celui du commerce «classique» dont il est un appendice, presque négligeable (0,01%, soit 600 millions de francs en 2004, dont 210 en Suisse). C'est la raison qui pous-

se l'organisation à diversifier sans cesse son catalogue face à la croissance limitée de chaque produit. Les bananes régressent, on lance des fleurs. Avec peut-être bientôt les vêtements ou le tourisme (comme c'est le cas depuis trente ans pour la Communauté de travail tourisme et développement (AKTE). Diversification qui suscite mauvaise humeur et polémiques, notamment de la part des associations d'entraide, fondatrices du label, et qui a peut-être coté la place à Paola Ghillani, son PDG à succès, désormais convertie en consultante pour entreprises à la recherche d'une gestion responsable de leurs affaires.

Refoulé du côté des producteurs, le marché revient du côté des consommateurs. Max Havelaar court les grandes surfaces (Coop et Migros à 80%) et infiltre McDonald's avec express et ristrettis. Si l'on veut élargir le cercle de producteurs, il faut conquérir des parts de marché tout en monopolisant une certaine catégorie de produits. Et quand on épuise les possibilités d'un article, à l'image de bananes avec 47% des ventes, on explore de nouveaux créneaux, parfois discutables pour la crédibilité de la marque et de son message. Sans parler de la collaboration avec le roi du fast-food, les fleurs ont suscité également la controverse: une marchandise de luxe à mille lieux des préoccupations du commerce équitable. Accusé de vendre son âme au diable, Max Havelaar s'en défend au nom des cultivateurs affiliés au label qui gagnent ainsi leur vie dignement. *md*

Le prix de la solidarité

Le prix d'un produit Max Havelaar est fixé librement par les distributeurs soumis aux contraintes du label, qui mélangent marché et aide au développement. Du coup, le commerce équitable compte sur la générosité des clients, parfaitement consentants. Notamment les Suisses, donateurs hors pair, prêts à déboursier des sommes importantes pour une bonne cause (30 francs par personne en 2005). Le consommateur achète ainsi une banane économiquement correcte, qui varie entre 2,90 et 4,50 le kilo, avec le sentiment, légitime ou déraisonnable, de contribuer à un monde plus juste via des courses intelligentes. Poussant Chiquita et Dole Food, Del Monte traîne toujours, à moraliser leurs implantations dans les tropiques.

Les ONG à la conquête des ambassades

Un ouvrage montre comment, entre exposition médiatique et travail dans les coulisses, les organisations non gouvernementales exploitent de plus en plus les ressorts diplomatiques.

Les ONG sont-elles des acteurs importants sur la scène diplomatique? Après avoir bénéficié de la sympathie générale de l'opinion, ces grandes associations internationales sont aujourd'hui regardées avec un peu de suspicion. On leur reproche de prôner la transparence et la démocratie chez les autres et de ne pas trop l'appliquer sur elles-mêmes. Leur représentativité est souvent remise en cause. Après tout, elles ne relèvent pas du suffrage universel... mais elles n'ont jamais prétendu en être une émanation.

Le mérite de *La diplomatie non gouvernementale*, écrit par Henri Rouillé d'Orfeuill, coordinateur d'ONG françaises, est de rappeler que certaines d'entre elles ont conquis leur légitimité par leur action sur le terrain, ce qui rend crédible leur action auprès des diplomates. C'est bien sûr le cas d'organisations devenues mondiales telles qu'Oxfam, Amnesty international ou Médecins sans

frontières, mais de nombreuses ONG groupées au sein de fédérations savent aussi mener des campagnes efficaces auprès des diplomates.

La force de l'opinion publique

Selon une jolie formule de l'auteur, les propositions des ONG doivent être métabolisables par la diplomatie. Les grandes déclarations, celles qui sont destinées au Forum social par exemple, n'ont pas de consistance lorsqu'il s'agit de peser vraiment sur les décisions. Mais la mobilisation de l'opinion publique est essentielle pour les ONG. Il faut emporter l'adhésion d'environ 30% de la population concernée pour qu'une pression soit suffisante et permette à un projet d'être relayé par les diplomates. Le livre analyse en particulier le combat pour l'accès des pays les plus pauvres aux tri-thérapies contre le Sida. L'action des ONG, supportée par la diplomatie, a permis de développer les géné-

riques et de forcer les grandes pharma à renoncer aux procès qu'elles s'apprétaient à tenter pour la protection de leurs brevets.

Ce cas est emblématique de l'action d'ONG comme Médecins sans frontières, qui a conquis par son action une légitimité sur les problèmes de santé publique, qui parvient à mobiliser les experts qu'il faut au bon moment, entraîne l'opinion publique derrière elle et réussit à faire adopter ses thèses par les acteurs gouvernementaux. Il faut bien sûr un savoir-faire considérable qui ne se conquiert pas en une journée et qui nécessite parfois de travailler dans le secret et la discrétion... ce qui n'est pas toujours facile pour des organisations dont l'action auprès des médias est souvent une seconde nature. *jpg*

Henri Rouillé d'Orfeuill, *La diplomatie non-gouvernementale*, Le livre équitable, Paris, 2006.

Centenaire du Simplon

La grève sous la montagne

Trente mille personnes en fête ont roulé à toute allure dans les tunnels ouverts il y a un siècle entre Brigue et Domodossola. Les touristes endimanchés ont défié à répétition, pour rire sans peur, la muraille de granit. Le Simplon ouvrait une voie directe vers l'Italie, le Sud, mais aussi l'Orient. Un rêve d'adultes qui remplit encore de fierté mineurs et cheminots, traversé désormais dans l'indifférence des dizaines de fois par jour.

Malgré la joie de l'anniversaire, la pompe des discours, le

fendant et les saucisses, il ne faut pas oublier que le rêve tourna au cauchemar pour des centaines d'ouvriers enterrés vivants, asphyxiés ou simplement emportés par les mauvaises conditions, hygiéniques surtout, des baraquements. Un petit livre de Frank Garbely, cofondateur de la revue *Rote Annelise*, reprend le fil de la vie sur les chantiers, dépoussière la lutte quotidienne pour la survie et donne la parole aux anonymes, armés de dynamite et de pioches, qui ont éventré la montagne dans le noir et l'hu-

midité tropicale (plus de 50 degrés parfois). Il raconte aussi la rage, l'amertume qui allume la grève réprimée en 1901. On apprend de vive voix - les documents des morts parlent aux vivants - comment on a dressé une barricade du côté valaisan, pris d'assaut des officines à Brigue, reculé face à la riposte des policiers, épaulés par l'armée appelée en renfort. Les grévistes, apeurés, que les syndicalistes organisent tant bien que mal, revendiquent moins d'heures de travail, une augmentation de salaire et l'élec-

tion directe de la commission du personnel. La direction de l'ouvrage fait la sourde oreille. Pas question de négocier. Au contraire, avec l'appui des autorités, elle arrête les troubles balancés par les «jaunes». Les Italiens, il y en a quatre mille d'un bout à l'autre du percement, sont renvoyés chez eux. Après une semaine, du 24 juin au 3 juillet, le travail reprend: il manque un ouvrier sur cinq. *md*

Frank Garbely, *Bau des Simplontunnels: Die Streiks*, UNIA, 2006.

On ne peut pas voir le cœur d'un homme

A l'occasion de la sortie en français de *Les hommes morts*, le premier roman du dramaturge alémanique, nous publions une recension éditée par *Culturactif.ch*, le site internet trilingue au service de la création et des échanges littéraires en Suisse.

Le narrateur possède la plus grande librairie du pays, il a tout pour être heureux, et pendant des années il l'a été. Puis, ce qui compose ce bonheur - famille parfaite, employée dévouée, chien fidèle - devient un poids pour lui.

Fuyant cette vie «idéale», il est pris dans la roue d'un destin qui hésite à faire de lui un assassin. Ainsi, lorsqu'il part en randonnée avec David, le petit ami de sa fille, ce dernier meurt dans des circonstances peu claires. Personne ne cherche ou ne tient à accuser le narrateur, qui retourne à sa vie d'avant, le corps plein de mensonges formant comme une cuirasse autour de son âme.

«Je quittai la librairie plus tôt que d'habitude». Cet incipit lance la narration, lui imprime sa vitesse (fuite), son mouvement (déviation). L'univers irréprochable, sans défaut dans lequel vit le narra-

teur lui donne la nausée. Symbole ou symptôme de ce rejet, il pense que la nourriture va le

tenant. Il ne voit plus qu'une «pose facile» dans le «grand amour» qu'elle a pour lui. Mais

Dans les souches calcinées je perçus le bruit du fleuve, le grondement sauvage de l'eau qui franchit la cataracte et fouille, tourne, roule, pour déterrer tous les monstres de l'enfer. Un déchaînement sublime! Puissant, impitoyable! Rien n'en réchapperait vivant! David aussi perçut le déchaînement. S'il se sentait aussi vivant que moi? Je n'en sais rien. Je sais seulement qu'il s'arrêta, se retourna. Que je l'approuvai d'un signe de tête. Il n'était plus qu'à la distance d'un jet de pierre, et bientôt plus qu'à celle d'un crachat, et finalement à la distance d'un bras, et quand nous atteignîmes la cluse, j'avais rejoint David.

(extrait de *Les hommes morts*)

salir, l'affaiblir. Ce qui l'a nourri jusque-là lui semble dangereux, tel l'amour de son épouse Danielle. Les qualités qui lui rendaient cette femme désirable lui répugnent main-

qui joue dans cette histoire?

Ce monsieur est pris en étau entre les morts (les hommes) et les vivants (les femmes). Son père repose au cimetière, son (seul?) ami va être enterré et l'amoureux de sa fille également. Les hommes disparaissent et les femmes prennent racine autour de lui: elles sont admirables, inquiétantes, voraces, à l'instar de sa mère, dame de fer à l'appétit et à la froideur inhumains. Le fils marche-t-il sur les traces maternelles en se montrant si imperméable au malheur? A l'enterrement de David, on frémit en lisant: «ce jeune homme doit avoir été quelque chose d'important pour eux, s'ils se mettent dans tous ces frais». Le narrateur n'a pas pété les plombs, il a plutôt débranché la prise des émotions.

Il ne veut plus être en relation, ni avec l'extérieur ni avec son monde intérieur, comme si chaque lien était un barreau de cette prison dorée dont il tente de s'évader. Et paradoxalement, il espère gagner sa liberté en étant accusé du meurtre de David. En vain. Il ne sera pas condamné et continuera à osciller entre indifférence et dégoût, stupeur. En somme, dans sa dérive, il a (seulement) perdu l'amour, ce qui ne devrait pas l'affoler puisqu'il pense que «l'amour ne joue aucun rôle».

«On ne peut pas voir le cœur d'un homme». Lukas Bärfuss ne juge ni n'excuse, et donne une dimension tragique à son héros velléitaire. Ce roman a une sobriété électrisante, une force singulière. Sans psychologie, mais plein d'acuité, il peut être rapproché de *L'étranger* de Camus. Lors de la parution allemande en 2002, Beat Mazenauer, critique littéraire lucernois, nuance ce rapprochement en soulignant que le narrateur de Bärfuss n'est pas - à l'instar de Meursault - fondamentalement étranger au monde: il est un bourgeois dont l'indifférence procède du mimétisme littéraire. Et son dégoût serait un masque qui cache tout au plus de l'intransigeance.

En somme, cet homme n'a pour frère ni Meursault ni Roquentin, cet autre héros existentialiste célèbre de *La Nausée* de Sartre. Il est dans l'air du temps, pas très engagé ni très présent.

Elisabeth Vust

Né en Suisse allemande en 1971, Lukas Bärfuss est dramaturge.

Meienbergs Tod; Die sexuellen Neurosen unserer Eltern; Der Bus: Stücke, Wallstein, 2005.

Die toten Männer: Novelle, Suhrkamp, 2002.
Traduction française: *Les hommes morts*, Editions Mercure de France, 2006.

Stories, Ill. von Günz, Lindwurm, 1996.

Les Névroses sexuelles de nos parents, traduit de l'allemand par Bruno Bayen / *L'Amour en quatre tableaux*, traduit de l'allemand par Sandrine Fabbri, L'Arche Editeur, 2006.